



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Commission

Question écrite n° 13802

### Texte de la question

M Jacques Godfrain demande à M le Premier ministre s'il lui paraît convenable que, dans le cadre du fonctionnement des institutions européennes, la commission, qui a exigé d'avoir le rang d'Etat, puisse intervenir dans la vie politique de l'un des Etats membres. En effet, il apparaît qu'à de nombreuses reprises le président de cette commission se permet des commentaires, des considérations, des suggestions à l'opinion, notamment à celle de la France. Il lui demande donc de rappeler à la commission, à la veille de l'ouverture de la campagne européenne, que le devoir de réserve de tout fonctionnaire européen soit strictement respecté, y compris celui du président de la commission.

### Données clés

**Auteur :** [M. Godfrain Jacques](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13802

**Rubrique :** Institutions européennes

**Ministère interrogé :** Service du Premier Ministre

**Ministère attributaire :** Service du Premier Ministre

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 juin 1989, page 2491